

DONNEZ-VOUS LES MOYENS DE RÉUSSIR VOTRE LEVÉE DE FONDS



NOUVEAU : LE PREMIER SATISFAIT OU REMBOURSÉ DU MONDE DE L'INVESTISSEMENT

POUR LES LEVÉES DE FONDS DES STARTUPS EN FINANCEMENT PARTICIPATIF

!

Dans son rôle d'investisseur Le Fonds Compagnon lance en test jusqu'à la fin de l'année le label "InvestiSûr".

Le Fonds Compagnon, après avoir sondé* de nombreux investisseurs et obtenu des résultats probants**, lance son offre destinée à promouvoir les levées de fonds des startups via la protection du capital des futurs investisseurs.

InvestiSûr permet aux porteurs de projet innovant de protéger ses investisseurs contre le risque de perte de leur investissement en cas de liquidation de la société.

*Sondages réalisés auprès de 400 investisseurs de We Do Good et sur Capital.fr

**80% investiraient sur plus de projets, 67% investiraient au minimum 20% en plus par projet...





INVESTISÛR

LES POINTS FORTS :

Le porteur de projet est l'initiateur de son offre.

Lors d'une levée de fonds, la communication doit être forte, positive et surtout portée par la startup elle-même. InvestiSûr est l'argument indispensable pour la réussite de votre campagne.

L'investisseur ne paye rien pour bénéficier de la protection de son capital investi. Le peu d'offres similaires actuellement proposées sur le marché font appel au portefeuille de l'investisseur, qui voit par conséquent ses rendements fortement diminués (de la moitié en moyenne).

COMMENT ÇA MARCHE ?

POUR LE PORTEUR DE PROJET :

Le porteur de projet postule à l'offre InvestiSûr sur www.wedogood.co ou par mail à contact@lefondscompagnon.com notre partenaire exclusif pour cette phase de test.

LFC s'ouvrira vers d'autres plateformes de financement participatif afin de proposer son label InvestiSûr en cas de succès du test.

Pour bénéficier du label Investisûr, les projets sont soumis préalablement à notre comité de sélection.

En cas d'acceptation du comité de sélection, le porteur de projet paie son label ainsi que la gestion de l'offre, en fonction du montant recherché par le projet.

Les investisseurs qui investiront sur la campagne de levée de fonds du projet (exclusivement We Do Good pour le moment) seront protégés à hauteur du capital investi.

Des offres de protection variables sont également en réflexion, dans l'idée de proposer une protection partielle du montant investi par les investisseurs ou à l'inverse une protection totale incluant le rendement prévisionnel du projet.



POUR LES INVESTISSEURS :



Les investisseurs investissant sur une campagne de financement participatif d'un projet labélisé InvestiSûr sont protégés contre la perte potentielle de leur capital investi et cela sans frais supplémentaires, du fait que le coût est porté par le porteur du projet labélisé.

Dans le cas d'une liquidation judiciaire de la société sur laquelle ils ont investi, les investisseurs pourront exercer leurs demandes de remboursement en notifiant Le Fonds Compagnon.

Les investisseurs apporteront la preuve de leur investissement effectué lors la campagne de financement participatif ainsi que

les preuves des intérêts, royalties, remboursements ou tous autres rendements perçus depuis leur investissement initial.

La différence entre le montant du capital initialement investi et le montant des rendements perçus constituera le montant qui sera remboursé à l'investisseur par Le Fonds Compagnon.

Le remboursement mentionné ci-dessus sera effectué par virement bancaire dans les trois mois suivants la réception des documents par Le Fonds Compagnon.

Vous pouvez demander les modalités de l'offre à contact@lefondscompagnon.com

CONTACT@LEFONDSCOMPAGNON.COM

